



Jeudi 02 Juillet 2015

Communiqué de presse

Installations sportives : la responsabilité des collectivités territoriales engagée.

La facilité d'accès et la qualité des équipements sportifs sont des paramètres vitaux pour la pratique de l'Education Physique et Sportive. Seule discipline enseignée obligatoirement de la Petite Section de maternelle à la Terminale, l'EPS est directement dépendante des installations sportives : leur proximité, leur état, leur qualité et leur efficience sont autant d'éléments qui impactent directement la pratique des élèves et l'enseignement de cette discipline, au service de la réussite de tous les élèves.

L'année scolaire 2015-2016 a été déclarée année du sport de la Maternelle à l'Université, par Mme la Ministre de l'Education Nationale. Paris vient de se déclarer candidate à l'organisation des Jeux Olympiques de 2024. Au-delà des effets d'annonce, le SNUIPP FSU et le SNEP FSU attendent un réel engagement politique et budgétaire, à tous les échelons, en faveur du développement des infrastructures sportives et de la formation initiale et continue des personnels dans le domaine spécifique de l'EPS. Celui-ci est un gage d'équité pour un égal accès à la pratique physique sur tous les territoires. Alertés par plusieurs collègues du 1^{er} et du 2nd degré, le SNUIPP FSU et le SNEP FSU tirent la sonnette d'alarme quant aux conditions concrètes de pratique dans l'académie de Limoges : quand certaines classes mettent plus de 45 minutes pour se rendre à la piscine, quand des élèves ne peuvent accéder à un gymnase durant toute leur scolarité, quand le périscolaire détériore le temps scolaire, il est utile de mettre les responsables politiques et les collectivités territoriales devant leurs responsabilités et les engager à ouvrir une réflexion et un dialogue constructifs sur les besoins des écoles et des établissements pour permettre une pratique sportive à la hauteur des ambitions affichées dans les programmes.

Les deux syndicats lancent donc une enquête destinée à faire un bilan précis en terme d'installations sportives, pour mettre à jour l'importance des inégalités d'accès et de pratique des élèves de notre Académie.

Contacts :

- SNUIPP FSU 19 : Karine ROSSANDER, co-secrétaire départementale (05-55-20-27-75)
- SNUIPP FSU 23 : Julien COLOMBEAU, co-secrétaire départemental (06-30-17-47-53)
- SNUIPP FSU 87 : Fabrice PREMAUD, co-secrétaire départemental (06-71-64-13-33)
- SNEP FSU : Lucile GRES, secrétaire académique (06-20-25-58-27).